



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Pôle pédagogique**

Affaire suivie par :
Bernard CAPELLI
IA IPR des sciences de
la vie et de la Terre

Tél: 06 16 84 15 91

Mél :
bernard.capelli@ac-corse.fr

bd Pascal Rossini
BP 808

Ajaccio, le lundi 29 août 2022

Monsieur Bernard CAPELLI

IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre

À

**Mesdames et Messieurs les enseignants des
sciences de la vie et de la Terre des collèges et
lycées publics et privés**

**S/C Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement**

OBJET : lettre de rentrée 2022

Comme chaque année, les IA-IPR de l'Académie de Corse ont choisi d'introduire chaque lettre de rentrée disciplinaire par un préambule commun, ci-dessous.

1 - Introduction commune du collège des IA-IPR :

En introduction à la lettre de rentrée de la discipline des sciences de la vie et de la Terre, veuillez trouver le préambule commun rédigé par les IA-IPR de l'Académie de Corse.

Conformément à la circulaire ministérielle de rentrée 2022, le rôle de notre école sera de continuer à offrir un temps et un espace communs à des enfants de tous horizons, pour apprendre, comprendre, agir et devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels. Ce sont ce temps, cet espace, cette opportunité que cette nouvelle rentrée doit préserver et promouvoir.

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>

Cette année devra permettre à notre institution de continuer à s'engager pour l'excellence, l'égalité et le bien-être de nos élèves, autour des priorités suivantes :

A. Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux :

Un collège plus ouvert ;

- Les mathématiques dans le tronc commun au lycée général ;

- Un lycée professionnel d'excellence pour assurer la réussite de tous ;
- Une formation des professeurs renforcée au plus près des besoins avec la mise en place des écoles académiques de formation continue ;
- Entrer dans la culture de l'évaluation pour mieux répondre aux besoins des élèves.

B. Une École engagée pour l'égalité et la mixité :

- Une École pleinement inclusive ;
- Cibler la difficulté scolaire pour mieux la prendre en compte ;
- Lutter contre les assignations sociales et territoriales ;
- L'orientation comme facteur d'égalité des chances ;
- Redoubler d'effort contre le décrochage scolaire.

C. Une École engagée pour le bien-être des élèves :

- Une École fondée sur le respect de l'autre ;
- Une attention accrue à la santé mentale des élèves ;
- L'éducation artistique et culturelle et la pratique sportive au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves ;
- S'engager pour l'environnement et le développement durable.

Nous vous rappelons par ailleurs la poursuite du plan du national de formation des personnels à la laïcité et aux valeurs de la République jusqu'à 2025. Ce plan, déployé depuis avril 2022 dans notre académie, est destiné à réaffirmer l'École comme premier lieu d'incarnation et de partage de la laïcité et des valeurs de la République. Son objectif est de renforcer les connaissances des professeurs et leur capacité à répondre aux attentes à la laïcité et aux valeurs de la République.

La formation s'articule en une journée entière en présentiel suivie d'une autre demi-journée en distanciel asynchrone pour chaque agent. Il est donc possible que vous soyez désigné cette année pour y assister.

Au plus près des réalités, cette formation vivante et concrète est construite autour d'études de cas et de situations de classe. Vous étudierez la laïcité et les valeurs de la République par les textes fondateurs. Vous serez invités à réfléchir au partage des valeurs et principes de la République à l'École par la pédagogie, la didactique et le positionnement ; enfin, vous examinerez les réponses à des situations de remises en cause du principe de laïcité et des valeurs de la République dans et hors de la classe. La demi-journée en distanciel asynchrone sera consacrée à la radicalisation.

Dans le prolongement de la politique académique égalité filles-garçons, nous attirons également votre attention sur la mise en œuvre du Plan Académique Egalité Femmes-Hommes et Lutte contre les Discriminations.

<https://www.ac-corse.fr/egalite-filles-garcons-121979>

Comme lors des précédentes années scolaires, lors des rencontres individuelles et collectives dans vos établissements – collèges et lycées – l'observation et l'accompagnement menés par les IA-IPR (conseils, formations, inspections, ...) porteront principalement sur :

- Les pratiques didactiques et pédagogiques, la transmission des savoirs et des méthodes ;
- La connaissance et la mise en œuvre des programmes en vigueur ;
- Les pratiques d'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves, notamment au lycée dans le cadre du projet d'évaluation de l'établissement ;
- La prise en compte de la diversité des élèves et des modes d'apprentissage ;
- Selon les modalités propres à chaque discipline, l'implication ou la mise en activité des élèves au service de l'acquisition de connaissances et de la construction de compétences ;
- La place du numérique dans les choix didactiques et pédagogiques, et notamment l'utilisation de l'ENT ;
- La mise en place de situations permettant différentes pratiques de l'oral ;
- La mise en œuvre d'un travail d'équipe, pédagogique et éducatif, cohérent avec les orientations disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement ;
- L'implication de tous dans la construction des parcours des élèves.

Les IA-IPR, de façon individuelle ou collégiale, continueront à vous accompagner pendant cette année scolaire, que nous vous souhaitons sereine et riche en satisfactions professionnelles.

2 - Lettre de rentrée de l'IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre :

Ce courrier vient en complément de la lettre de rentrée commune à toutes les disciplines.

Chères et chers collègues,

Je vous souhaite, ainsi qu'aux personnels techniques de laboratoire, une excellente rentrée.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre travail de l'année passée et à saluer votre investissement dans la mise en place de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, discipline scientifique.

Les professeurs concernés cette année par des entretiens de carrière ont été avertis par mail. Ces visites s'appuieront sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation dans le BOEN n°30 du 25/07/2013 : <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm>

Je vous demande de privilégier l'adresse académique (prénom.nom@ac-corse.fr) pour la correspondance qui vous identifie professionnellement. Vous pouvez consulter vos messages en utilisant le webmail académique <https://webmail.ac-corse.fr> mais aussi en les transférant automatiquement vers votre boîte personnelle. Les différentes informations sont transmises uniquement via les adresses électroniques académiques puisque celles-ci sont sécurisées. Veillez à ce que votre boîte professionnelle soit vidée régulièrement.

Madame Brigitte HAZARD, inspectrice générale au sein de l'IGESR, est référente du groupe sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre (STVST) pour notre académie.

Un contact SVT en établissement m'est indispensable. Aussi, en ce début d'année, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer par retour courriel **avant le 30 septembre 2022, délai de rigueur**, qui assumera cette année la mission de coordonnateur disciplinaire, même s'il n'y a pas de changement.

Au-delà des visites individuelles, j'accorde une attention particulière aux réunions d'équipe en collège et lycée dans la continuité de l'accompagnement aux réformes, à votre présence aux formations, et au travail d'équipe. Les visites dans les établissements sont l'occasion d'échanger avec vous et d'aborder les domaines pédagogiques et didactiques, d'évoquer plus largement la place des SVT dans l'établissement et votre implication éventuelle dans des projets éducatifs.

Au collège et au lycée :

L'année scolaire précédente a été marquée par le renforcement du contrôle continu dans l'obtention du baccalauréat : la note de service <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm> précise ces modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat, instaurées par le décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021. Le contrôle continu, représente 40 % de la note du baccalauréat et devient certificatif. Ceci implique la nécessité d'une concertation et d'une harmonisation pour construire une culture commune de l'évaluation, de la seconde à la terminale. La formation concernant l'évaluation au lycée a permis de préciser la fréquence (plusieurs évaluations sommatives par trimestre et au moins une note d'évaluation formative dont au moins une note à dominante expérimentale), ainsi que les coefficients ($\frac{3}{4}$ évaluations sommatives et $\frac{1}{4}$ ECE, QCM, oraux...) des évaluations.

L'enseignement au lycée a pour objectif de faire acquérir une culture scientifique, de participer à la formation de l'esprit critique et du citoyen, et de préparer les élèves aux études supérieures. Dans ce contexte, la forme de l'évaluation des ECE évolue avec des sujets qui ont pour objectifs l'élaboration d'une stratégie de résolution de problème, la poursuite de cette stratégie, le test d'une représentation du réel, la reproduction des résultats et enfin, la généralisation d'un phénomène. Cette évolution permet, entre autres, de développer l'esprit critique des élèves et d'aborder la distinction entre sciences, croyances et opinions. L'épreuve des ECE au baccalauréat (BO spécial N°2 du 1 février 2020), épreuve expérimentale, compte pour un quart de la note globale (coefficient 16). Cette épreuve nécessite une formation des élèves à la démarche expérimentale, dès le cycle 3, que ce soit par la mise en œuvre de protocoles expérimentaux ou par l'utilisation d'outils d'observation permettant de valider les compétences pratiques indispensables à la poursuite des études scientifiques dans le supérieur.

Les différentes thématiques du nouveau programme de terminale, enseignement de spécialité (EdS), peuvent être menées de manière simultanée sur les 6h hebdomadaires attribuées. En effet, ceci permettra aux élèves de réinvestir, de réactualiser les connaissances et compétences acquises et d'éviter de trop lourdes révisions en mars, avant les épreuves du baccalauréat.

Les parties du programme de terminale qui ne pourront pas faire l'objet d'une évaluation lors de l'épreuve de l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la Terre de la classe de terminale de la voie générale, définie dans la note de service n° 2020-032 du 11 février 2020, sont complétées comme suit :

dans la thématique « La Terre, la vie et l'organisation du vivant » :

- la partie « L'inéluctable évolution des génomes au sein des populations » ;

dans la thématique « À la recherche du passé géologique de notre planète » :

- la partie « Les traces du passé mouvementé de la Terre ».

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121276N.htm>

L'épreuve de sciences du DNB a évalué des compétences liées à la démarche expérimentale en référence aux attendus du Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C). **L'évaluation des compétences de l'élève est une obligation statutaire** (au collège comme au lycée) inscrite dans le référentiel des compétences professionnelles (BO n°30 du 25 juillet 2013).

Plusieurs pistes de travail peuvent être privilégiées cette année scolaire avec les élèves :

- le travail de la maîtrise de la langue écrite (la compréhension de documents scientifiques, souvent très synthétiques avec de nombreuses informations) ;
- l'argumentation (la rédaction des justifications, l'expression écrite pour donner le sens souhaité aux réponses, mais également l'expression orale) ;
- la mise en œuvre de la démarche d'investigation.

La mise en activité des élèves doit s'inscrire dans un scénario pédagogique contextualisé, sous la forme d'une activité complexe, si possible ancré dans des exemples locaux, qui fait sens aux élèves avec une consigne explicite. Ces modalités de travail permettent de développer une véritable autonomie tant dans la construction de démarches scientifiques que dans l'organisation du travail personnel. La formation obligatoire amorcée en 2021 sur l'évaluation des compétences sera poursuivie cette année.

Les outils utilisés pour l'évaluation doivent être simples et suffisamment clairs pour les élèves et les parents afin de faciliter le suivi des apprentissages. L'explicitation des attendus (indicateurs de réussite, descripteurs...) est nécessaire à leur compréhension. L'élève pourra ainsi suivre ses propres apprentissages pour se positionner par rapport à ce que l'on attend de lui, suivre sa progression et faciliter sa prise de décision pour une orientation éclairée.

Les idées clés permettant de mettre en œuvre l'enseignement au collège sont précisées <https://eduscol.education.fr/293/sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-cycle-4et> et peuvent être utilisées pour la mise en place d'une programmation de cycle qui doit être spiralaire et curriculaire.

La pratique d'une démarche expérimentale doit être régulière (en fonction du matériel à disposition) et doit occuper une place centrale dans la formation scientifique des élèves. **Cette formation doit se faire tout au long de la scolarité. La circulaire n° 20215-106 du 30-6-2015 <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo27/MENE1515506C.htm> indique que les groupes à effectif réduit ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales, la technologie, les langues vivantes étrangères, les langues régionales et l'enseignement moral et civique.**

La mise en place d'une démarche expérimentale est indispensable pour expliquer rationnellement le monde qui nous entoure en lien avec les problématiques du XXI^e siècle et développer l'esprit critique. Cette expérimentation est spécifiée dans tous les programmes, du cycle 3 à la terminale et contribue à la validation des connaissances et compétences nécessaires à la formation du citoyen. Les programmes des sciences expérimentales sont construits autour de travaux pratiques durant lesquels les élèves doivent participer de façon active à l'acquisition de leurs savoirs et savoir-faire. L'approche expérimentale et concrète en sciences expérimentales en groupes restreints permet de développer les chances de réussite des élèves, d'intégrer les contenus de matières fondamentales en créant une motivation concrète qui donne l'envie de rédiger, calculer, suivre les temps théoriques indispensables, de participer à la lutte contre l'échec scolaire et une orientation positive à l'issue de la troisième. Les épreuves terminales aux examens (DNB, ECE) montrent l'importance de la mise en place de cette démarche expérimentale.

Sécurité dans les laboratoires et activités pratiques :

Je vous demande d'être vigilant à bien respecter les règles de sécurité dans les laboratoires https://cache.media.education.gouv.fr/file/ONS/99/3/PLAQUETTE-SVT-02-2016_Couleurs_549993.pdf et dans la classe. Les gestes barrières et les mesures sanitaires ne doivent pas inhiber la pratique d'une démarche expérimentale qui est au cœur de notre discipline. Les travaux pratiques ne doivent pas être une simple variable d'ajustement des organisations contraintes par le

retour en classe dans les conditions sanitaires. Ils occupent une place centrale dans la formation scientifique et doivent être adaptés aux circonstances. Je vous rappelle l'importance et la nécessité de travailler dans des conditions assurant la sécurité des personnes et des biens individuels et collectifs.

La Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation National (DAFPEN) devient l'école académique de la formation continue (EAFC) au 1^{er} septembre 2022. Les objectifs de cette école sont de proposer une offre de formation cohérente pour tous les personnels en favorisant l'émergence d'une culture commune et d'accompagner leur développement professionnel. Certaines formations, notamment celles relatives à l'évaluation, sont à public désigné.

Pour cette année scolaire 2022-2023, Madame Caroline ALEDO (caroline.morcrette@ac-corse.fr) du Lycée Pascal Paoli d'Île Rousse, assurera la mission de Formatrice Académique (FA) et Monsieur Alexis TITEUX (alexis.titeux@ac-corse.fr) assurera la mission d'Interlocuteur Académique.

Par avance je remercie les enseignants qui s'investiront pour accompagner des collègues ou des étudiants de master MEEF mais aussi des professeurs stagiaires, qui contribueront au bon déroulement des examens, et qui mèneront différents projets au profit des élèves.

Je remercie également les enseignants formateurs impliqués dans la mise en œuvre de la formation continue et leur témoigne ma plus grande satisfaction.

Bernard CAPELLI
IA - IPR
Sciences de la vie et de la Terre